

Maison du Vélo

En partenariat avec Toulouse Métropole, l'association La Maison du Vélo fait la promotion de l'usage du vélo comme mode de déplacement, notamment en ville.

La Maison du Vélo propose différents services :

- des vélos à la location (classiques, plants et VTC pour la balade le long du canal du Midi),
- du conseil en mobilité,
- un atelier pour entretenir et réparer soi-même son vélo,
- la gravure du cadre avec inscription sur fichier national permettant de vous contacter si votre vélo volé est retrouvé,
- une vélo-école pour apprendre ou réapprendre à faire du vélo (voir encart),
- une Vélocityphique,
- des services pour les entreprises.

Elle propose également diverses animations et organise des événements tels que Allons-Y'A-Vélo (en lien avec 2 pieds 2 roues), la Semaine de la Mobilité ou la quinzaine de l'Économie Sociale et Solidaire.

VÉLO école

La Maison du Vélo, en partenariat avec Toulouse Métropole, anime une Vélo-École (scolaire, santé, sociale et participative). Elle permet d'accompagner chacun vers une pratique responsable et vigilante de la bicyclette pour se rendre à l'école, au travail, faire ses courses, accompagner ses enfants, se sentir bien, faire de l'exercice, se balader...

public enfants :

- des actions dans les établissements scolaires et centres de loisirs : maniabilité du vélo, entretien et réparation, éducation routière, balade ;
- apprentissage du vélo des 4 ans les samedis de 14h30 à 15h30.

public adultes :

- pour les **débutants et les remises en selle** : le mercredi de 17h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30 à la base de loisirs des Argollets ;
- pour les « **confirmés** », une balade pédagogique en ville tous les samedis de 11h45 à 13h15 ;
- pour se sentir bien ou mieux, balades santé les samedis de 15h30 à 17h.

La Maison du Vélo
12 bd Bonrepos (face à la gare Matabiau) 31 000 Toulouse - Tél. : 05 34 40 64 72
maisonduvelotoulouse.com - Ouvert du lundi au samedi

Association 2 pieds 2 roues

Depuis plus de 30 ans, l'association a pour but de promouvoir, sécuriser et faciliter la pratique du vélo et celle de la marche à pied dans l'agglomération toulousaine. Pour toute remarque sur le réseau cyclable, connectez-vous sur le site de l'association et cliquez sur « Vélo2r ». Permanence mercredi de 17h30 à 19h30. 5, avenue Collignon - 31 200 Toulouse - Tél. : 05 34 30 94 18 - 2p2r.org

Appli mobile Géovélo

Géovélo calcule votre trajet et vous propose un itinéraire adapté à votre pratique du vélo et à vos souhaits : du parcours le plus confortable au plus rapide. geovelo.fr/toulouse

Parking vélos à accès réglementé

Gare Matabiau
678 places (30 C2n pour les abonnés TER). Voir conditions sur le site. velo2r.com/communes/velotoulouse-matabiau/

Parking du Capitole
470 places gratuites (accès carte pastel, montolouse, Vinci-caution B Q). vinsiparc.com/fr/parcs/capitole

Parkings vélos Tisséo
Parcs de 25 à 50 places aux stations Balma-Grassat, Argoulets, Arènes, Borderouge, université Paul-Sabatier, Ramonville et Brasso-Cambo. Accès gratuit avec carte pastel. tisseo.fr/dep/dep/comm/mobilit/parc-a-velo

Toulouse Métropole

La politique cyclable de la Métropole en quelques lignes :

- 600 km d'aménagements cyclables,
- 760 km de voies à vitesse apaisée (zones 30, zones 20 et aires piétonnes),
- 308 km de réseau vert (itinéraires de promenade à pied ou à VTT) jalonnés,
- **Vel@Toulouse** : 283 stations et 2 600 vélos en libre service 24h/24.

Rando-vélo

Entre avril et novembre, chaque 1^{er} dimanche du mois, Toulouse Métropole organise et anime gratuitement des randos-vélos dans une ambiance sportive, conviviale et solidaire.

Direction Mobilités Gestion Réseaux
randovelo@toulouse-metropole.fr
toulouse-metropole.fr rubrique déplacement

Itinéraires cyclables dans la Métropole Toulousaine

toulouse métropole

(© 2014-2020)



Équipements et règles élémentaires

En cas d'accident avec un véhicule, il faut remplir un constat d'accident à renvoyer à son assurance multirisque habitation. C'est l'assurance du véhicule qui doit vous indemniser même en cas de faute du cycliste (sauf faute grave et inexcusable, cause exclusive de l'accident). Pour les accidents sans véhicule, seules les assurances multirisque habitation interviennent.

- Équipements obligatoires
- Équipements recommandés

Les droits et devoirs du cycliste

- Les règles de bonne conduite**
- Circuler sur aire piétonne à l'allure du pas : 6 km/h maximum.
 - Circuler sur voie verte en adaptant sa vitesse selon la fréquentation des piétons.
 - Dépasser un piéton en se signalant en amont s'il le faut et en s'écartant suffisamment pour ne pas le gêner ou éviter tout mouvement du piéton.
 - Ne pas stationner son vélo en dehors des emplacements prévus à cet effet
 - Respecter le code de la route commun à tous les véhicules qui circulent sur la chaussée. Attention il n'y a pas de dérogation, ni de spécificités accordées aux vélos qui ne soient pas expressément indiquées par un panneau.
 - Ne pas circuler sur les trottoirs (sauf enfant de moins de 8 ans).
 - Ne pas rouler trop près des voitures en stationnement (risque du « coup de la portière »).

LEGENDE

- Réseau vert (piétons + VTT + VTC)
- Piste cyclable, voie verte ou mixte (partagée avec les piétons)
- Bande cyclable ou couloir de bus ouvert aux vélos
- - - Itinéraire cyclable conseillé (pas d'aménagement cyclable)
- Aménagement cyclable d'un seul sens
- Rues à vitesse apaisée
- Autoroutes
- Rocades
- Axes principaux et secondaires
- Rues
- Parc d'activités
- Hydrographie
- Espaces verts
- Zone militaire
- Gare
- Limite de Toulouse Métropole
- Limites communales
- Cimetière
- Point location Vélo (location moyenne et longue durée)
- Point location vélo libre-service (Vel@Toulouse)
- Parkings vélos à accès réglementé
- Mairie principale, mairie annexe
- Préfecture
- Office de Tourisme
- Hôpital
- Station de Métro, Station de Tramway, Ligne C
- Ecole, collège, lycée
- Stade
- Terrain de tennis
- Piscine
- Patinoire
- Patrimoine
- Musée